

DÉLIBÉRATION
De la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
De l'Université Bretagne Sud

SÉANCE du 07 décembre 2023

Délibération n° 74-2023 : Élection des représentants des usagers au conseil du SUIOIP

Vu les statuts de l'UBS

Vu les statuts du SUIOIP, modifiés par la délibération n°67-2016 du 08/07/2016

Les missions du conseil du SUIOIP sont les suivantes :

- il définit la politique du service,
- il veille à son exécution et au bon fonctionnement du service.
- il est informé annuellement sur le budget du service.

Il se réunit au moins une fois par an en séance ordinaire sur convocation du Président de l'Université. Il peut se réunir en séance extraordinaire à l'initiative du Président ou son représentant, du directeur ou à la demande du tiers des membres du conseil.

Composition du Conseil :

Le Conseil du SUIOIP est composé de 12 membres suivant les statuts en vigueur :

10 membres de droit :

- le Président ou son représentant
- le directeur de la Direction de la formation et de la vie universitaire ou son représentant
- le directeur du SUIOIP
- le directeur adjoint du pôle orientation insertion formation continue
- les directeurs de composantes ou leurs représentants

2 membres élus :

- 1 représentant des usagers désigné après appel public à candidature par la représentation des usagers de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, au scrutin majoritaire à un tour. En cas d'égalité des suffrages entre 2 ou plusieurs candidats arrivés en tête, il est procédé à un tirage au sort.
- 1 représentant des personnels du SUIOIP, élu par l'ensemble des personnels du service au scrutin majoritaire à un tour. En cas d'égalité, l'élu est désigné par tirage au sort.

Le conseil peut inviter à ses réunions, avec voix consultative, toute personne qu'il juge susceptible d'apporter sa contribution au fonctionnement du service.

La durée du mandat de l'élu étudiant est de deux ans.

La durée du mandat du représentant du personnel élu est de quatre ans.

Ces mandats sont renouvelables.

Présidence

Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

Le mandat des autres membres du Conseil prend fin lorsqu'ils perdent la qualité en vertu de laquelle ils participent au Conseil du SUIOIP.

L'appel public à candidature a été lancé le 21/09/2023. 3 étudiants se sont portés candidat :

DIOP Cheikh Ahmed Mahmoud, L1 Portail mécanique Génie Civil

KERN-FLORIN Sebastian, L3 Histoire

THIVET, Jules, L3 Histoire

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire désigne Jules THIVET comme représentant des usagers titulaire et Cheikh Ahmed Mahmoud DIOP comme suppléant pour le conseil du SUIOIP

Membres en exercice : 6 membres

Membres présents : 1

Membres représentés : 2

Suffrages exprimés : 2

Pour : 2

Contre : 0

Abstention(s) : 1

Délibération adoptée

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document(s) en annexe au présent extrait : annexe1_Statuts du SUIOIP
Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22 décembre 2023
Document mis en ligne le : 22 décembre 2023

Présidence

Rue Armand Guillemot • BP 92116

56321 LORIENT Cedex

02 97 87 66 66

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.